

EDITORIAL

A l'occasion de l'installation d'un nouveau Gouvernement, il me paraît utile de souligner les principes qui guident notre démarche pour le 1% Logement :

- La politique d'emploi des ressources relève de l'autorité des seuls Partenaires sociaux. Elle ne saurait être aliénée au profit de l'Etat ou de groupes d'intérêts particuliers, ce qui bien entendu ne doit pas nous empêcher de négocier et de signer avec les Pouvoirs publics des accords contractuels correspondant à des objectifs partagés,

- Le 1% logement est d'abord au service des entreprises cotisantes et de leurs salariés. Afin de répondre le mieux possible à leurs besoins, nous avons le devoir d'être une force de réflexion, d'initiative et de proposition pour mettre en œuvre les novations indispensables dans le domaine du logement de nos compatriotes, comme nous l'avons fait lors de la création de l'Association Foncière.

- Notre ambition d'offrir des prestations de haute qualité à nos adhérents ne peut évidemment se réaliser sans de profondes réformes déjà engagées de notre Mouvement. Elle implique à la fois un pilotage fin du système avec une maîtrise parfaite de ses équilibres financiers et une décentralisation poussée des responsabilités dans l'application des décisions des Partenaires sociaux, s'appuyant sur un maillage territorial dense (impératif de proximité), une masse critique minimale des CIL/CCI (impératif d'efficacité et de disponibilité) et le recours à des plates-formes spécialisées pour la diffusion de services à forte valeur ajoutée (impératif de compétence et de qualité).

C'est à ces conditions que notre Mouvement sera un acteur puissant et respecté de la modernisation de la société française sur les thèmes du logement et de la requalification des zones urbaines sensibles.

Le Président
Jean-Claude JOLAIN

Sommaire

A LA UNE	
<i>Participation au renouvellement urbain</i>	p.2
ACTIVITE	
<i>Bilan « 10 % » 2001</i>	p.3
<i>Résultats aides aux ménages</i>	p.4
<i>Regroupements de CIL/CCI</i>	p.5
<i>Tenue des assemblées annuelles</i>	p.6
CHANTIER	
<i>Offre de services en réseau des CIL/CCI</i>	p.6
EN BREF	p.6
A NOTER	p.7
ECHOS FORMATION	p.8

A la Une

A la Une

A la Une

**Participation du 1% Logement à la politique
de renouvellement urbain :
les dispositifs d'application des conventions signées entre l'Etat et
l'UESL fin 2001 se mettent en place progressivement**

Les premières interventions pour 2002 ont été précisées avec l'Etat :

- **les subventions de base pour les opérations de démolition** de logements locatifs sociaux, pour lesquelles est prévue une enveloppe de 30 M€ ;
- **les subventions d'équilibre des opérations PLUS-CD** qui, pour éviter tout attentisme des opérateurs, sont ouvertes dès cette année, mais à la condition que les versements n'interviennent qu'en 2003 dans le cadre de l'enveloppe annuelle de 45 M€.

Détaillée par la circulaire d'application du 26 avril 2002, la gestion de ces subventions est assurée dans un cadre déconcentré au niveau du département. Les CIL/CCI relais départementaux vis à vis des DDE et des opérateurs locaux, ont été désignés au sein des URCIL.

Chaque CIL/CCI, intervenant comme relais départemental, viendra se refinancer auprès du fonds d'intervention de l'UESL. Le suivi des opérations est assuré au plan national entre la DGUHC et l'UESL.

Commission nationale « 1% Logement et renouvellement urbain »

Lors de son premier conseil d'administration le 8 avril, la Commission a décidé de lancer un appel à candidatures pour des projets de renouvellement urbain qui pourraient

bénéficier en 2003 de subventions complémentaires du 1% Logement aux subventions de base pour les opérations de démolition avec l'octroi en contrepartie de terrains ou de droits à construire pour l'Association Foncière Logement.

Les premiers dossiers devraient être examinés lors de la prochaine réunion de la commission prévue en juillet.

Convention Etat/UESL/CDC

Signée le 3 mai, la convention précise les modalités de financement par le 1% Logement des subventions actuarielles de l'enveloppe de prêts renouvellement urbain (PRU) de 2,3 Md€, prévue en trois tranches annuelles équivalentes avec une possibilité d'anticipation sur 2002 pour un volume maximal de prêts de 270 M€ et un premier paiement de l'UESL en janvier 2003.

Association Foncière Logement

Le premier Conseil d'administration qui s'est tenu le 12 mars, a nommé son président Alain SIONNEAU, et mis en place son Comité permanent ainsi que sa structure de gestion la SAS Foncière Gestion.

Sont également parus divers textes réglementaires relatifs au fonctionnement de l'AFL.

*Voir site internet de l'UESL rubrique
« actualité »*

Activité

Activité

Activité

Convention « 10% » en faveur des familles ayant des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement :

Bilan 2001

Le bilan national « 10% » se présente de la façon suivante pour 2001 :

	2000	2001
• obligation brute	246 142 K€	257 404 K€
• report d'excédent	37 823 K€	61 468 K€
• remboursements de préfinancements	7 786 K€	7 725 K€
• montant net d'obligation	216 105 K€	203 660 K€
• investissements totaux	275 644 K€	442 870 K€ (1)
• excédent d'investissement global	59 539 K€	239 210 K€ (2)

(1) dont 274 519 au titre des aides LOCA-PASS jeunes

(2) dont 175 367 au titre des aides LOCA-PASS jeunes

Les investissements réalisés s'élèvent à 442 870 K€.

Par rapport à 2000, l'obligation brute des CIL/CCI est en hausse de 5% et les investissements augmentent de 61% du fait de la montée en puissance des aides LOCA-PASS distribuées aux jeunes de moins de 30 ans.

Les investissements restent concentrés dans quatre régions - Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Rhône-Alpes – avec 57,1 % du total, dont 33,7 % pour la seule Ile-de-France.

Les investissements se répartissent en :

	2000	2001
• financements * aux bailleurs sociaux	210 331 K€	142 404 K€
dont financement des opérations PLALM, PLAI	115 372 K€	64 074 K€
• aides directes aux personnes physiques	67 563 K€	296 262 K€
dont :		
- aides loca-pass jeunes	51 919 K€	274 519 K€
- prêts relais mobilité	12 367 K€	19 879 K€
• autres interventions	6 871 K€	8 730 K€
dont :		
- financement du maintien à domicile des grands infirmes	3 986 K€	4 053 K€
- financement des organismes de conseil et d'information logement	2 373 K€	3 925 K€

* y compris consolidation de préfinancements

Concernant les financements aux bailleurs sociaux :

- 78 % des financements ont bénéficié aux organismes d'HLM (80 % en 2000)
- 33 074 logements ou capacités d'accueil (48 793 en 2000) ont été financés dont 91 % de logements et 9 % de foyers
- 8 346 réservations (11 489 en 2000) ont été obtenues par les CIL/CCI dont 7 488 logements (10 916 en 2000).

Aides en faveur des ménages : Près de 150 000 aides distribuées au 1^{er} trimestre 2002

	2001		2002
		(dont 4 ^e trimestre)	
AVANCE LOCA-PASS			
• Nombre de dossiers	224 256	72 626	67 565
• Montants décaissés	135 030 K€	45 109 K€	43 306 K€
GARANTIE LOCA-PASS			
• Nombre de dossiers	138 800	41 779	36 133
• Montants engagés	1 066 349 K€	321 733 K€	284 906 K€
• Montants mis en jeu	7 224 K€	3 230 K€	4 549 K€
• Stocks des engagements (1)	1 215 313 K€	1 215 313 K€	1 476 160 K€
AIDE MOBILI-PASS (2)			
• Nombre de dossiers	6 645	4 258	4 813
• Montants décaissés	9 893 K€	6 174 K€	6 884 K€
PRET SECURI-PASS			
• Nombre de dossiers	69	15	22
• Montants décaissés	244 K€	64 K€	67 K€
PRET PASS-TRAVAUX			
• Nombre de dossiers	106 329	33 225	23 897
• Montants décaissés	685 932 K€	216 549 K€	160 069 K€
PRET ACCESSION			
• Nombre de dossiers	102 521	nd	17 334
• Montants décaissés	840 000 K€		138 944 K€
INVESTISSEMENT LOCATIF PRIVE CONVENTIONNE			
• Nombre de réservations	1 409	600	286
• Montants décaissés	40 211 K€	18 144 K€	7 730 K€

(1) engagements en cours en fin de période

(2) mise en place au 2^e trimestre 2001

A la suite du développement spectaculaire enregistré en 2001, les résultats du 1^{er} trimestre 2002 font apparaître une baisse sensible des aides LOCA-PASS et des prêts PASS-TRAVAUX par rapport au 4^e trimestre 2001 :

- Avec **103 698 aides LOCA-PASS**, représentant 43 306 K€ de décaissements pour les avances et 284 906 K€ d'engagements pour les garanties de

paiement des loyers et charges, l'activité au 1^{er} trimestre indique une baisse (-14%) plus forte sur les garanties que sur les avances (-7%).

- Les montants versés au titre de la mise en jeu des garanties connaissent une augmentation, mais restent avec 4 549 K€ toujours limités par rapport aux engagements en cours (0,31%).

- Avec 4 813 dossiers traités représentant 6 884 K€, l'aide MOBILI-PASS poursuit sa progression (+13%).
- Avec 23 897 prêts PASS-TRAVAUX, correspondant à 160 069 K€, l'activité accuse une baisse importante (-25%) par rapport au trimestre précédent du fait de retards dans la réalisation des travaux, mais également des premiers effets d'annonce de l'instauration du délai maximal de 10 ans de présence dans les lieux.
- Avec 17 334 prêts ACCESSION correspondant à 138 944 K€, l'activité n'enregistre encore que partiellement l'impact des mesures prises en février, recentrant le champ des bénéficiaires dans le cadre d'une enveloppe réduite.

**Prêt PASS-TRAVAUX :
Délai maximum de 10 ans suivant
l'entrée dans les lieux supprimé**

Il est rappelé que le Conseil de l'Union du 19 février avait pris plusieurs décisions visant à maîtriser la distribution de certains produits tout en optimisant leur utilité économique et sociale. Au vu des résultats constatés sur le 1^{er} trimestre et afin de rester en ligne avec l'enveloppe de 762 M€ prévu pour les prêts PASS-TRAVAUX en 2002, le Conseil d'administration du 28 mai a décidé de rouvrir le dispositif en supprimant le délai maximal de 10 ans de présence dans les lieux, qui avait été introduit depuis le 1^{er} avril.

Cf. Communiqué de presse de l'UESL du 30 mai 2002.

Regroupements de CIL/CCI : nouvelle procédure

Les orientations nouvelles issues des conventions de 2001 avec l'Etat ont modifié profondément les perspectives d'avenir du Mouvement.

Les choix qui ont été fait vont avoir des conséquences sur l'évolution du paysage des CIL/CCI, qui relève de la responsabilité politique et morale des Partenaires sociaux.

Si l'UESL n'a pas vocation à cet égard à jouer un rôle de tête de réseau, elle se doit de veiller, tout en préservant l'autonomie des organismes, à la cohérence, à l'efficacité et au bon équilibre de l'organisation territoriale d'ensemble. Aussi, conscient que le contexte actuel incite à l'accélération et à la rationalisation du processus de regroupement des organismes engagé depuis plusieurs années, le Conseil d'administration de l'Union du 23 avril a décidé d'instaurer une procédure d'information préalable sur les projets de regroupements des CIL/CCI.

Cette information vise à permettre au Conseil de faire connaître en amont sa position sur la pertinence des projets au regard de l'organisation d'ensemble de la profession.

Tenue le 28 mai des assemblées annuelles de l'UESL

L'assemblée spéciale des associés collecteurs a procédé au renouvellement partiel du Comité des collecteurs avec l'élection de 14 membres du Comité, correspondant pour 13 d'entre eux à des postes venant à renouvellement et pour 1 à un poste devenu vacant par suite de démission.

L'assemblée générale ordinaire des associés a adopté les résolutions proposées par le Conseil sur l'approbation de la gestion de l'Union et les comptes de l'exercice 2001.

Le Comité des collecteurs et le Conseil du même jour ont procédé aux désignations nécessaires dans les organes dirigeants de l'UESL.

(ci-joint mise à jour des organes dirigeants).

Chantier

Chantier

Chantier

Offre de services en réseau des CIL/CCI :

Etat d'avancement de la réflexion engagée par le Comité des Collecteurs

A la suite du séminaire de lancement du Comité des Collecteurs qui s'est tenu début avril, trois groupes de travail constitués autour des services retenus - le conseil en financement de la résidence principale, l'assistance logement des salariés en difficulté dans leur parcours résidentiel et l'accompagnement de la mobilité professionnelle - ont d'ores et déjà tenu plusieurs réunions.

La démarche vise à installer pour chacun des services des plate-formes ou « pôles de compétence » capitalisant les expériences acquises par les CIL/CCI et devant apporter à chaque organisme

l'appui logistique et le soutien opérationnel nécessaire, pour assurer un bon niveau de prestations sur l'ensemble du territoire. Ces travaux déboucheront sur des chartes de qualité et des processus de généralisation au sein du Mouvement en vue de proposer pour chaque service une offre bien identifiée et lisible.

Un second séminaire du Comité des collecteurs programmé début septembre devrait valider les propositions à soumettre au Conseil d'administration de l'Union.

En bref

En bref

En bref

Actions Réseau

Parmi les sujets abordés dans **actions Réseau n°8** diffusé courant mai, l'événement traite de l'équilibre à tenir entre les trois grandes catégories d'emploi des fonds et le dossier aborde

la distribution des prêts ACCESSION dans le cadre des nouvelles orientations.

CIL/CCI : Merci de retourner, si vous ne l'avez déjà fait, le questionnaire complété concernant l'enquête de lectorat jointe au n°8 d'actions Réseau.

Documents de communication

L'Union prépare une nouvelle édition des documents « 1% Logement, mode d'emploi » (dépliant et dossier avec les fiches produits).

CIL/CCI: Vous recevrez dans les tous prochains jours l'ensemble des éléments afin de vous permettre de passer commande.

Annuaire

CIL/CCI: en vue de la réédition de l'annuaire, n'oubliez pas de retourner la fiche avec les éventuelles modifications à apporter.

Congrès HLM

L'UESL sera présente, à l'instar des années précédentes, au Congrès HLM qui se tiendra à LYON du 1^{er} au 3 octobre 2002.

A noter

A noter

A noter

Décorations

Ordre National du Mérite

A été promu

au grade d'Officier

■ **Jean-Hervé CARPENTIER**, Président du Comité des Collecteurs et Vice-Président de l'UESL, Directeur général de CILOVA.

Ont été nommés

au grade de Chevalier

■ **Richard CACHOUX**, Directeur du CIL de la Réunion.

■ **Hugues EMONOT**, Directeur général de la CCI d'Elbeuf.

■ **Bernard LOTH**, Responsable du logement à la CGT-FO, administrateur suppléant de l'UESL.

Nominations

■ **Stéphane BUFFETAUT** a été nommé Président du CIL Richelieu (Paris) en remplacement de Claude ZIMMERMANN.

■ **Bruno DUMAS** a été nommé Président de l'ABTPL (Toulouse) en remplacement d'André GEORGES.

■ **Michel GONTARD** a été nommé Président du GPIL (Avignon) en remplacement de Gérald TESTANIERE.

■ **Bernard PODEVIN** a été nommé Président du CIL UNICIL (Marseille) en remplacement de Jean-Claude BEZIN.

■ **François MARIANI** a été nommé Président de la CCI d'Avignon et du Vaucluse, en remplacement de Jean-Paul BOUISSE, et

■ **Xavier BELLEVILLE**, Directeur général (en remplacement de Max JOUVAL).

339 **Joël GROUAS**, Directeur Général de la CCI du Mans et de la Sarthe en

339 **Jean-Paul HEIDER** a été nommé Président de l'URCILOC (Alsace).

Echos formation

Echos formation

Echos formation

remplacement de Bertrand de LAVALLANDE.

ACCIL Formation – nouveaux stages

335 **Introduction à la politique de la ville et au renouvellement urbain**

4 juillet 2002

Animateur : Jean-Marie LE GOASTER

En préparation :

335 **Organisation du service gestion locative**

1 jour, 2^{ème} semestre 2002

335 **Optimisation de la gestion des réservations locatives**

1 jour, 2^{ème} semestre 2002

Le catalogue des formations du deuxième semestre 2002 sera diffusé cet été et mis en ligne sur le site de l'UESL.

Pour tout renseignement et inscription,
adressez-vous à :

Françoise DEMARET ☎ 01 44 85 81 50
Jeanine SZPIRO ☎ 01 44 85 81 55